DocuSign Envelope ID: C84DEBF8-2706-4E90-9A50-965A52D153AA

In Extenso

SAS ABASS CONSTRUCTION

Comptes annuels
Bilan au 31/12/2023

80 RUE DU TONDU
33000 BORDEAUX
SIRET : 81267614600028

DocuSigned by:
Locman Yesilbag
EB5D68E130104D2...

Comptes certifiés conformes

IN EXTENSO FIDULEX
5 ter avenue Roger Lapébie
33140 Villenave d'Ornon

Tél : 05 56 75 36 93
Fax : 05 56 75 53 49

DocuSign Envelope ID: C84DEBF8-2706-4E90-9A50-965A52D153AA

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	37 002	26 900	10 102	12 120
Autres immobilisations corporelles	17 444	12 705	4 739	6 484
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 351		9 351	9 351
TOTAL (I)	**63 797**	**39 605**	**24 191**	**27 954**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				5 360
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	454		454	
Créances				
Clients et comptes rattachés	99 553	13 580	85 973	28 812
Autres	268 803		268 803	220 542
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	150 368		150 368	99 242
Charges constatées d'avance	19 144		19 144	6 730
TOTAL (II)	**538 321**	**13 580**	**524 741**	**360 687**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**602 118**	**53 185**	**548 933**	**388 641**

DocuSign Envelope ID: C84DEBF8-2706-4E90-9A50-965A52D153AA

Bilan Passif

		Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	2 000	2 000	2 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		200	200
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		101 091	112 065
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		89 622	34 026
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**192 913**	**148 291**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		70 654	100 631
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			58 957
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		195 859	46 020
Dettes fiscales et sociales		42 787	32 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		3 246	2 185
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		43 474	
	TOTAL (III)	**356 019**	**240 350**
Ecarts de conversion passif (IV)			
	TOTAL GENERAL (I à IV)	**548 933**	**388 641**

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

DocuSign Envelope ID: C84DEBF8-2706-4E90-9A50-965A52D153AA

ABASS CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 80 Rue du Tondu
33000 BORDEAUX

812 676 146 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 MAI 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 89 622,42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	89 622,42 euros
Un prélèvement sur compte "autres réserves"	3 377,58 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	93 000,00 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 465,00 euros par action	93 000,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 99 913,44 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à la date de la présente Assemblée générale.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 93 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit

DocuSign Envelope ID: C84DEBF8-2706-4E90-9A50-965A52D153AA

être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 45 000,00 euros, soit 225,00 euros par action
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente

DocuSigned by:
Locman Yesilbag
EB5D68E130104D2...